

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD101 Organisation et Gestion de l'entreprise			
Code	ECAD1B01AD101	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de présenter le monde de l'entreprise et son environnement interne et externe.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d' :

- a. identifier les principes d'organisation et de gestion des différents types d'entreprises;
- b. identifier et d'expliquer les fonctions au sein d'une organisation;
- b. expliquer les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD1B01AD101A Organisation et gestion de l'entreprise

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B01AD101A Organisation et gestion de l'entreprise

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Organisation et gestion de l'entreprise			
Code	3_ECAD1B01AD101A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de présenter le monde de l'entreprise et son environnement interne et externe.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d' :

- identifier les principes d'organisation et de gestion des différents types d'entreprises;
- identifier et d'expliquer les fonctions au sein d'une organisation;
- expliquer les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La première partie du cours porte sur la diversité des entreprises (statut juridique, secteur d'activité, organigramme, etc.) et présente les différentes fonctions de l'entreprise telles que la fonction marketing, la fonction de production, la fonction financière et de comptabilité, etc.

La seconde partie de cours porte sur l'organisation matérielle de l'entreprise: l'organisation des locaux, d'un poste de travail, etc.

Démarches d'apprentissage

Cours essentiellement magistral mais où une démarche participative et de questionnement de la part des étudiants est souhaitée.

Les étudiants disposent d'un syllabus à compléter.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses lors du dernier cours.

Exemples de questions potentielles d'examen.

Sources et références

Desreumaux, A. (1998), Théorie des organisations, Edition management société.

Garreau, D., Lezer, A., Perez, P., Roy-Boulestin, D., Sereni, S., (2009), L'aménagement de l'espace de travail : entre théories et pratiques, quels sont les véritables enjeux pour les DRH ?, Université Dauphine Paris.

Guertaoui, A., Le Goff, L., Marcoux, M., Monin, M. (2003), Gestion et Organisation, Edition Breal.

Hellriegel, D., Slocum, J-W. (2006), Management des organisations, 2e édition, De Boeck.

Livian, Y-F. (2005), Organisation - Théories et pratiques, 3e édition, Dunod.

Menar, C. (1997), L'économie des organisations, Repères.

Robbins, S. DeCenzo, D., Coulter, M. (2011), Management - L'essentiel des concepts et des pratiques, 7e édition, Pearson Education.

Soparnot, R. (2009), Management des entreprises - Stratégie, Structure, Organisation, Dunod.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus à compléter
Notes de cours
Présentation PowerPoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit lors de la session de janvier.

Les modalités d'évaluation de seconde session seront identiques à celles de la première session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).